

Mairie de MEILHARDS

19510

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois de juillet, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Absents excusés : Monsieur Guillaume COMMAGNAC (pouvoir à MR CAFFY)
Madame Véronique PASQUEREAU.

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

En préambule, Monsieur le Maire, après avoir salué les participants, présente Sandrine Breuil, secrétaire de mairie remplaçante aux participants.

Il souhaite l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- autorisation du conseil municipal pour une participation de la commune à l'utilisation de la piscine d'Uzerche pour les collégiens de Meilhards.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cet ajout.

Il souligne que les enseignes sur les bâtiments communaux accueillant des commerces sont posées et se félicite du résultat. L'électrification est à venir.

Il se réjouit également du beau fleurissement de notre village et remercie l'équipe en charge du travail accompli.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 31 mars 2022.

ORDRE DU JOUR

1 / Voirie 2022-2023

Monsieur le maire présente le programme de réfection des voies communales pour 2022/2023. La maîtrise d'œuvre sera assurée par CTI19 et Amon I&F pour un coût total de 6 750.00€ (8 100.00 € TTC).

Le montant des travaux voirie de 2022 a été estimé HT par CTI19 à la somme totale de 65 776.00 € HT (78 931.20 € TTC) pour les voies suivantes :

- VC16 Le Goula (22 616.00 € HT) – VC5 Ste Radegonde – Le Montraire (39 200 € HT)
- VC18 La sagne – le Montraire (3 960.00 € HT)

Le montant des travaux voirie de 2023 a été estimé HT par CTI19 à la somme totale de 37 658.00 € HT (45 189.60 € TTC) pour les voies suivantes :

- VC20 Pont la chèvre (9 960 € HT) – VC21 Moulin de Bissol (2 578.00 € HT) – VC5 Le Bourliataud (7 560 € HT) – CR2 Les pièces serrées (10 500.00€ HT) – VC6 Laurière (7 060.00 € HT)

Vu les aides du Conseil Départemental (taux 40%) pour les travaux de voirie ;

Il est proposé de valider ce projet et de fixer le plan de financement et les modalités de réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

☑ Décide de réaliser des travaux de réfection des voies suivantes et d'approuver les offres de l'entreprise SIORAT :

Voirie 2022 : VC16 Le Goula (19 521.00 € HT) – VC5 Ste Radegonde – Le Montraire (34 672.50 € HT) – VC18 La sagne – le Montraire (3 426.00 € HT)

Voirie 2023 : VC20 Pont la chèvre (8 590.50 € HT) – VC21 Moulin de Bissol (2 207.50 € HT) – VC5 Le Bourliataud (6 439.00 € HT) – CR2 Les pièces serrées (9 108.00.00€ HT) – VC6 Laurière (6 032.00 € HT)

☑ Décide de retenir l'offre de CTI19 et Amont I&F pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération

☑ Sollicite des aides auprès du Conseil Départemental de la Corrèze pour les voies suivantes :

Voirie 2022 : VC16 Le Goula (19 521.00 € HT) – VC5 Ste Radegonde – Le Montraire (34 672.50 € HT) – VC18 La sagne – le Montraire (3 426.00 € HT)

Voirie 2023 : VC20 Pont la chèvre (8 590.50 € HT) – VC21 Moulin de Bissol (2 207.50 € HT) – VC5 Le Bourliataud (6 439.00 € HT) – CR2 Les pièces serrées (9 108.00.00€ HT) – VC6 Laurière (6 032.00 € HT)

☑ Approuve le plan de financement suivant :

- Pour 2022 :
 - o Travaux : 57 619.50 € HT
 - o Frais de Maîtrise d'œuvre : 6 750.00 € HT (Pour 2022 – 2023)
 - o Aide du Conseil Départemental au titre de la voirie pour un montant de 23 747 €
 - o Montant TTC restant à la charge de la commune : 77 243.40 € - 23 747 € = 53396.40 €
- Pour 2023 :
 - o Travaux : 37 377.00 € HT
 - o Aide du Conseil Départemental au titre de la voirie pour un montant de 7 475.40 €
 - o Montant TTC restant à la charge de la commune : 38 852.40 € - 7 475.40 € = 31 377 €

☑ Fixe l'échéancier des travaux comme suit : début des travaux au 2^{ème} semestre 2022 (pour 2022)

• Fixe l'échéancier des travaux comme suit : début des travaux au 1er semestre 2023 (pour 2023)

2 / Point sur les travaux de l'étang

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux à l'étang de la Besse.

Il indique que le marché initial prévu a été respecté mais il y a eu des ajouts, avec des travaux et aménagements non neutres sur le plan financier pour un montant estimatif de 26 575€ HT.

Après consultation, 3 entreprises ont répondu :

TERRACOL	27 128 € HT
SIORAT	24 958,70 € HT
LASCAUX	25 981 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son accord pour retenir l'entreprise SIORAT et d'approuver le plan de financement suivant :

4991.74€ de subvention du Conseil Départemental et autofinancement de 24 958.70€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

3 / Point sur les budgets

Pour honorer le cout des installations des enseignes, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative et d'augmenter les crédits en investissement.

La somme de 3 514.80€ prise sur les dépenses imprévues sera versée sur le compte 2315 opération 204 (Achat enseignes commerces).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, deux emprunts ont été approuvés pour un montant respectif de 125 000 € pour le budget de la commune et 200 000 € pour le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la **Caisse de Crédit Agricole** un emprunt de 125 000 € pour faire des travaux d'investissement. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant emprunté : 125 000 €

Taux fixe sur 12 ans : 1.73 %

Echéance trimestrielle constante : 2889.43 €

Frais de dossier : 125.00 €

Somme des Intérêts : 13 692.76 €

1ere échéance : 01/10/2022

Dernière échéance : 01/07/2034

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte la proposition ci-dessus détaillée de la caisse du Crédit Agricole**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt**
- **Inscrit au budget 2022 ledit emprunt**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la **Caisse de Crédit Agricole** un emprunt de 200 000 € pour faire des travaux d'investissement. Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant emprunté : 200 000 €

Taux fixe sur 18 ans : 1.73 %

Echéance trimestrielle constante : 3238.64 €

Frais de dossier : 200.00 €

Somme des Intérêts : 33 182.28 €

1ere échéance : 01/10/2022

Dernière échéance : 01/07/2040

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Accepte la proposition ci-dessus détaillée de la caisse du Crédit Agricole**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt**
- **Inscrit au budget 2022 ledit emprunt**

4 / Emploi aidé

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé en son temps que l'on aurait recours pour l'entretien de l'étang de la Besse à un emploi aidé.

Cette démarche se fait au niveau de Pôle Emploi avec la possibilité d'un contrat sur 20 heures par semaine.

Le travail consiste à l'entretien du site ainsi que de la tenue de la buvette pour un mois (du 14 juillet au 21 août prochain).

Il propose avec l'accord de Pôle emploi de recruter Monsieur MIGNOTTE Pierre qui correspond le mieux à la fiche de poste, pour un contrat aidé dénommé PEC (Parcours emploi compétences) d'un an, renouvelable à compter du 14 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

5 / Achat de matériel

Monsieur le Maire énumère les achats à effectuer dans le cadre du recrutement de ce contrat aidé, à savoir une tenue, des chaussures de sécurité, une débroussailleuse, ...

Il propose également d'équiper l'épicerie d'un congélateur vertical vitré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

6 / Autorisation du conseil municipal pour une participation de la commune à l'utilisation de la piscine d'Uzerche pour les collégiens de Meilhards.

Monsieur le Maire indique que la participation de la commune, pour 14 enfants, s'élèverait à 210 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

7 / Questions diverses

§ Problématique camions

Messieurs HILAIRE et VAN TILBEURGH font remonter les informations suivantes :

Problèmes de camions s'engageant sur des voies communales étroites engendrant des détériorations importantes.

La solution trouvée dans un premier temps est la pose de panneaux : « passage étroit + limite longueur camion ».

§ Salle Polyvalente

Madame LEBRIEZ fait remarquer que la mise à disposition des tables rondes avec nappes engendre des coûts de nettoyage.

Pour éviter une détérioration rapide de celles-ci, elle propose que la commune prenne en charge un nettoyage professionnel (10€ par nappe utilisée).

Le conseil municipal approuve ce dispositif qui sera mis en place à partir du 01 Septembre 2022

§ Ecole

Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité auprès de l'Éducation Nationale un poste supplémentaire d'enseignant à l'école de MEILHARDS pour la rentrée scolaire de septembre 2022.

Cette demande est due à l'augmentation très importante du nombre d'élèves sur le RPI LA PORCHERIE / MEILHARDS (60 enfants au moins).

Monsieur l'Inspecteur d'Académie n'est pas hostile à cette demande, mais ne se prononcera qu'à la rentrée suite à un comptage effectué à l'école.

§ Félicitations

Monsieur le maire est heureux de féliciter les jeunes Meilhardoises et Meilhardois pour avoir réussi leurs examens.

§ Remerciements

Monsieur le maire transmet les remerciements de

- La famille BACHELLERIE suite au décès de Madame Yvonne BACHELLERIE,
- La Famille BORIE suite au décès de Monsieur Daniel BORIE ;
- La Famille MONTAUDON suite au décès de Mathieu,

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 20.